



Règlement de prestations suite à décès

Par **PALLOT Martine**, le **26/09/2011** à **12:13**

Bonjour,

J'aimerais savoir ce que précise l'arrêté rendu par la Cour de Cassation le 07 juin 1993 au sujet de l'affaire Querroy/Abeille. La compagnie Alliance vie invoque cet arrêté et refuse de nous indemniser suite au décès de notre père. (Allianz nous a demandé un certificat post-mortem justifiant de l'état de santé de notre père le jour où il a souscrit ce contrat. Or aucun médecin ne veut établir ce certificat car le secret médical est menacé).

Merci pour vos réponses.